



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 novembre 2018

Communiqué de presse

Élections des membres de la Chambre d'Agriculture de la Martinique

La date de clôture des élections pour le renouvellement des membres de la chambre d'agriculture de Martinique est fixée au 31 janvier 2019.

A compter du jeudi 29 novembre 2018, les listes électorales définitives des collèges individuels (chefs d'exploitation et assimilés, propriétaires et usufruitiers, salariés, anciens exploitants) seront affichées dans chaque mairie et à la Chambre d'agriculture.

Dans les cinq jours suivant l'affichage de ces listes, les électeurs ou toute personne intéressée par les décisions de la commission d'établissement des listes électorales pourront former un recours devant le tribunal d'instance de Fort-de-France - Palais de Justice 35 Boulevard du Général de Gaulle BP 633 97200 FORT DE FRANCE (05 96 48 41 63).

Les listes sont également consultables sur le site internet de la préfecture www.martinique.pref.gouv.fr – rubrique élection de la chambre d'agriculture.

Pour tout renseignement s'adresser à la préfecture, bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation, par téléphone au 0596 39 36 52 ou 0596 39 36 61 ou par courriel à l'adresse elections@martinique.pref.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972